

SEANCE DU 22 JANVIER 2018

Président : Gérard Paulin

Secrétaire : M-France Dubrez

Présents : Tous

PERSONNEL :

- **Renouvellement CAE Gilles GRIFFOND** (contrat d'accompagnement dans l'emploi)

Le maire présente au Conseil le dispositif du CAE qui permet de mettre en place des actions d'accompagnement, de tutorat, de formation et de validation des acquis pour un salarié avec un contrat de travail à temps partiel ou à temps complet et une aide de l'Etat.

Le conseil décide de renouveler le contrat de M. Gilles Griffon en CAE, à compter du 1^{er} février 2018 jusqu'au 31 janvier 2019, pour une durée de travail annualisée sur une base de 22h30/semaine. Ce contrat est établi en relation avec Pôle Emploi.

- **Temps de travail d'Isabelle ELISABETH, secrétaire :**

La commune de Courvières, consciente de la charge de travail de la secrétaire, a fait une demande à Boujailles pour réduire de 2h le temps de travail d'Isabelle au profit de Courvières. Ainsi le temps de travail hebdomadaire serait de 23h à Boujailles et 16H à Courvières. Le conseil donne son accord sur cette réduction et décide **une modification des jours d'ouverture au public de la mairie et de l'Agence Postale Communale :**

- **Lundi : 15h00 à 18h00**
- **Mardi : fermé**
- **Mercredi : 10h00 à 12h00**
- **Jeudi : fermé**
- **Vendredi : 10h00 à 12h00**
- **Samedi : 9h00 à 12h00**

TRAVAUX:

- **ECOLE :** le marché d'appel d'offres sera lancé début février 2018 avec la Cabinet Paillard-Bruder
- **ECLAIRAGE PUBLIC :** Le SYDED a établi un estimatif des travaux de rénovation complète de l'éclairage public, qui comprend :
 - les armoires de commande

- le remplacement des luminaires avec module de coupure
- le câblage et contrôle, pour un montant HT de : **68 180 €**, soit en TTC : 81 816 €.

Le Conseil s'engage à réaliser ce projet avec le SYDED et la vente des CEE (certificats d'économie d'énergie) avec le Syndicat de Pays du HT Doubs.

- **RUE DE CHAMPAGNOLE** : Le Maire propose au conseil d'engager l'étude complète du projet de réfection de cette rue jusqu'à la Place de la Fontaine en recrutant un bureau d'études. Le Conseil donne son accord pour monter le dossier et prévoir une réalisation sur plusieurs années. Il souhaite intégrer dans ce projet la rue dégradée de la Gare

ASSAINISSEMENT :

- Les tarifs d'assainissement « **de la commune** » qui seront appliqués sur la facture de **2019** seront identiques à ceux de 2018, soit :
La part fixe à 25 € et le m³ à 1.40 € + les taxes

BOIS :

- **Une vente de bois de chauffage** destinée aux particuliers sera organisée par la Mairie, suivant le mode de vente par enchères. **Le prix de base du stère sera de 13 €**. Les lots de 10 à 15 stères seront composés de hêtres et frênes. L'abattage des arbres d'un diamètre à partir de 35 sera exécuté par un bûcheron.
- **Travaux sylvicoles 2018** : Benoît LHOMME a présenté à la commission Bois les travaux d'entretien à réaliser qui s'élèvent à : **26 389 € HT**. Un appel d'offres sera lancé à des entreprises pour certains travaux, la commune s'en réservera d'autres.
- **Chablis** : La tempête a entraîné près de 1 000 m³ de chablis, soit 6 à 700 m³ à commercialiser. Le Conseil décide de vendre l'intégralité de ce lot avec le programme des ventes de 2018, sans rien reporter sur 2019.
- **Subvention** : la commune a perçu une **subvention de 6.255 €** pour les places à bois réalisées aux Laizines.

ECOLE :

- **Demande de dérogation pour la rentrée de septembre** : En raison du manque de « nounous » sur Boujailles et Courvières, une mère de famille de 2 enfants, travaillant en Suisse, fait garder ses enfants chez une nourrice à Frasne. Elle

demande une dérogation pour inscrire son enfant à Frasne à la rentrée de Septembre. Le Conseil, avant de donner une réponse, souhaite connaître les effectifs de l'Ecole du Jura Vert à la prochaine rentrée.

QUESTIONS DIVERSES :

Autorisation donnée à J-Marc SIMON d'entreposer son bois sur le terrain communal cadastré F404 et F317.

Le SYDED propose à la commune d'adhérer au groupement d'achat qu'il va créer pour négocier le prix des granulés. Le conseil privilégie, pour le moment, l'approvisionnement de proximité.

Devant la fragilité de l'enclos où sont parqués les chiens (dangereux) de Mme MOULET (45 rue de Champagnole), le maire lui adressera une lettre lui imposant de le sécuriser.

La haie de thuyas, débordant sur le trottoir au n° 14 rue du Crêt (maison à vendre), empêche la circulation des personnes. Le Maire adressera une lettre au propriétaire pour qu'il « libère » le trottoir. En cas de non-exécution, une entreprise sera chargée de ce travail à la charge du propriétaire récalcitrant.

La séance est levée à 22h30

Le maire